



HAL
open science

Fleuriad Geoffrey, L'éducation par le crime. La presse et les faits divers dans l'entre-deux-guerres

Hélène Duffuler-Vialle

► **To cite this version:**

Hélène Duffuler-Vialle. Fleuriad Geoffrey, L'éducation par le crime. La presse et les faits divers dans l'entre-deux-guerres. *Crime, Histoire & Sociétés/*Crime, History & Societies, 2020, 10.4000/chs.2766 . hal-03697802

HAL Id: hal-03697802

<https://hal.science/hal-03697802>

Submitted on 2 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Hélène Duffuler-Vialle, « Fleuriaud Geoffrey, *L'éducation par le crime. La presse et les faits divers dans l'entre-deux-guerres* », *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies*, vol. 24, n°1 | 2020, 150-156.

L'éducation par le crime. La presse et les faits divers dans l'entre-deux guerres, ouvrage publié en 2013, aux PUR, est issu de la thèse de Geoffrey Fleuriaud, soutenue en 2011 à Poitiers. Le titre dépasse largement l'étude qui porte sur ce que l'auteur appelle « l'article de vol » dans deux quotidiens locaux du département de la Vienne. Si la référence au « crime » est juridiquement discutable car le vol ne l'est qu'en cas de circonstances aggravantes, ces considérations juridiques sont hors champ car cet ouvrage illustre la manière dont le discours médiatique crée un monde parallèle tout autant en décalage avec le réel qu'avec son traitement juridique.

Cette étude comble un vide historiographique du fait du peu de travaux sur le vol au 20^e siècle, souligné par Frédéric Chauvaud dans sa préface, et du peu de recherches sur le discours médiatique – la bibliographie¹ mentionne les principaux auteurs sur le sujet : Anne-Claude Ambroise-Rendu², Dominique Kalifa³ et Marine M'Sili⁴. Elle contribue également à enrichir les recherches de l'entre-deux guerres qui reste une période assez délaissée par les historien.ne.s, à cause de la prééminence historique prise par les conflits mondiaux. L'auteur fait surgir une fresque de cette période dans une province rurale traditionnelle et nous éclaire sur la pensée dominante. Cet ouvrage constitue donc également un apport certain à l'étude de l'histoire des mentalités, et plus particulièrement de l'histoire des représentations, tant par le choix du sujet - le vol - que par son prisme – le traitement médiatique - et son époque – l'entre-deux guerres.

L'ouvrage de 345 pages est découpé en trois parties. La première partie porte sur la manière dont les journaux éduquent le citoyen à se protéger du vol (une culture du crime : l'article de vol, un vecteur d'enseignement sécuritaire : p. 23-104). La deuxième s'intéresse à la présentation des institutions comme la meilleure protection possible du citoyen, donc, si l'on suit la thèse de l'auteur, le fait que la presse éduque le citoyen à admirer l'Etat et à s'y soumettre (un cours sur l'Etat : un rempart inamovible contre un dangereux délinquant : p. 105-216). Enfin la dernière partie concerne le contrôle moral qu'exerce le journaliste sur l'ensemble des comportements et des pensées du citoyen en lui enjoignant de les corriger (une leçon de vie : l'article de vol, une pédagogie intégrale : p.217-341). Si le plan des parties semble clair et corrobore parfaitement l'idée directrice de l'auteur, il apparaît que le fil conducteur écarte d'importants apports de l'étude, comme le fait que la presse se fasse le vecteur des représentations dominantes de la société de l'entre-deux guerres.

D'un point de vue épistémologique, le corpus est constitué d'une palette de comportements déviants allant de faits non pénalement répréhensibles (vol non constitué) au meurtre aggravé sous la dénomination d' « article de vol ». Les journaux locaux dont il est question sont identifiés comme

¹ La bibliographie est sommaire, mais comme le souligne l'auteur elle est sélective, épurée par rapport à celle de la thèse. Néanmoins, une thèse en science du langage soutenue au même moment que la recherche dont est issu le présent ouvrage qui ouvrait une belle mise en perspective, aurait pu être mentionnée : celle de Laëticia Gonon sur le fait criminel dans la presse quotidienne française au 19^e siècle.

² AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Petits désordres ordinaires : les faits divers dans la presse française de la III^e République à la grande guerre*, Paris, Arslan, 2004.

³ Kalifa Dominique, *L'encre et le sang, récit de crime dans la société de la Belle-époque*, Paris, Gallimard, 1995.

⁴ M'Sili Marine, *Le fait-divers en République : histoire sociale de 1870 à nos jours*, Paris, CNRS éditions, CNRS Histoire, 2003.

conservateurs : de centre-droit et, pour l'un d'eux, catholique. L'auteur souligne la dimension apaisante de l'article de vol, du fait de l'absence du thème sécuritaire dans les programmes politiques de l'époque (p. 28-30), mais ce constat est à nuancer. Le journaliste auteur de l'article n'est pas identifié, il est presque toujours présenté de manière abstraite et univoque (p. 33), à de rares exceptions près, particulièrement intéressantes : ainsi à côté des journalistes professionnels appartenant à l'élite urbaine, existent des journalistes non-professionnels, sortes de correspondants locaux (p. 31). Or, ponctuellement, sur certains sujets, en fonction de l'un ou l'autre des profils, le discours sera différent : le correspondant aura tendance à valoriser les anciennes pratiques rurales de solidarité, tandis que le citadin ne se réfèrera qu'aux institutions (p. 70-71). Les articles de vol écrits par le journaliste professionnel citadin suintent de mépris pour les populations rurales (p. 94-95). Cette divergence fait apparaître une brèche dans la pensée dominante de l'article de vol.

Pour obtenir l'adhésion du lecteur, l'article de vol s'appuie sur les émotions primaires communes que sont la peur et la haine. Peur de perdre ses biens. Haine du voleur. En outre l'article de vol dans la presse locale inscrit les événements dans la sphère familière du lecteur (lieux et habitudes). Cet ancrage émotionnel ouvre la voie à un message politique - pourtant non reconnu comme tel par l'auteur - de défense de l'ordre établi (institutionnel, social et économique) sous une apparente neutralité affirmée (p. 37). La peur est suscitée par de nombreux procédés rhétoriques et stylistiques renforçant un sentiment d'insécurité chez le lecteur (p. 42). Dans la construction médiatique du vol, il n'y a pas de hasard mais du mystère. L'aléa n'existe pas, le journaliste omniscient présente une vision téléologique du monde et des événements (p. 323). Il crée un climat anxieux en banalisant le vol et en utilisant des effets stylistiques, par exemple des métaphores fantastiques (p.123) ou des métonymies (p. 120), de manière à renforcer l'impression de dangerosité, laissant entendre que la communauté est en danger permanent (p. 47-58). La haine est renforcée par le registre du discours journalistique. L'auteur nous montre que « le voleur » est vilipendé par un champ lexical empreint de connotations négatives. « Le voleur » est appelé par son nom de famille directement, à l'inverse des autres protagonistes de l'article de vol (p. 110). Il est régulièrement mentionné par un surnom parfois créé par le journaliste lui-même (p. 111-112). Des métaphores animalières, faisant référence à des animaux nuisibles et donc à exterminer (p. 121), ou des métaphores déshumanisantes (p. 120-123) sont utilisées. Le caractère de l'individu désigné comme voleur par l'article, son passé et ses comportements sont disséqués, afin de mettre « ses vices » en évidence (p. 141-147). Si, lors de l'enquête de personnalité journalistique, une qualité est évoquée, elle est automatiquement analysée à charge (manipulation, anomalie, paravent d'autres tares...) (p. 147-153). Le voleur est aussi présenté comme un jouisseur, un profiteuse qui se repaît de ses richesses mal acquises étalées devant les souffrances du peuple (p. 274-279). L'esprit du lecteur, ainsi préparé, est dans l'attente d'un discours répressif face au danger que représente le voleur. Il espère son châtimeur et le retour de l'ordre.

La défense de l'ordre politique passe par la légitimation et la valorisation des institutions. Toutes les institutions, qu'elles soient administratives ou judiciaires, sont systématiquement présentées comme pertinentes et admirables. Ainsi le policier, le gendarme, le juge, le procureur et même, dans une certaine mesure, l'avocat sont-ils survalorisés dans l'article de vol ; Geoffrey Fleuriard les réunit alors sous l'appellation d'« hommes de l'ordre ». A la lecture de l'ouvrage, cette appellation pour l'avocat est initialement choquante, mais ce choix de l'auteur est parfaitement justifié par le fait qu'effectivement l'article de vol compresse le rôle de l'avocat au point d'en faire un agent fidèle de la machine judiciaire, agissant à contre-cœur pour défendre son client, donc nécessaire et utile au service de la répression (p. 205-213). Concernant les policiers et les magistrats, leur dureté (p. 170) et leur intransigeance sont valorisées dans les figures de l'enquêteur (p. 162-182) et des magistrats (p. 194-205). Les individus sont magnifiés par leurs actes professionnels et en même temps complètement désincarnés, pour mieux les rendre transparents au profit de la valorisation, à travers eux, de la

machine institutionnelle. L'article de vol essaie de montrer le bon fonctionnement des institutions en soulignant les collaborations entre elles (police locale et nationale) (p. 172). A l'inverse, les fautes de l'institution sont couvertes par l'article de vol. Ainsi en est-il de l'invisibilisation et/ou de la légitimation des violences policières (p. 185). Non seulement l'institution est légitime et admirable, mais elle est en plus efficace, elle sécurise la société. Le voleur terrifiant jusqu'à l'intervention des agents de l'Etat et donc son arrestation, est ensuite systématiquement présenté comme terrassé par l'institution, il est rendu inoffensif et pénitent, ce qui révèle la puissance de l'Etat (p. 128-135). C'est en tout cas l'attitude logique que devrait avoir le voleur, qui est attendue par la société, ce que révèle l'article de vol quand il s'indigne de la posture désinvolte et badine du voleur lors du procès. Les propos du journaliste se font alors particulièrement sévères à son encontre, il s'agit d'une déviance dans la délinquance car, sur les délinquants, pèsent également des règles sociales et des injonctions que la société, dont le journaliste se fait ici le vecteur, entend voir respecter. Les injonctions sociales ne pèsent pas seulement sur le voleur dans son rapport aux institutions. Si les victimes d'escroquerie ont voulu faire preuve de générosité en donnant de l'argent pour une cause, encore faut-il que celle-ci soit considérée comme légitime par rapport aux institutions. Ainsi la religion, la paix et la commémoration des morts sont-elles des causes légitimes de générosité car elles ne relèvent pas des missions de l'Etat. Par contre le chômage et la misère ne le sont pas (p. 245-251) car ce serait laisser entendre que les institutions ne remplissent pas leurs obligations. Et sans doute également l'engagement politique. L'auteur ne commente pas la quête faussement réalisée par la CGT (p. 245), mais il est évident qu'au-delà de la cause -la misère- le fait que celle-ci émane d'un syndicat puissant a contribué à la dureté de ton du journaliste envers la victime de vol. En outre si se faire manipuler par un faux agent de l'Etat confère le statut de victime légitime, car le comportement normal attendu d'un individu est de se soumettre aux ordres des agents de l'Etat (p. 253-254), se faire manipuler par un sorcier est dénoncé comme un archaïsme ridicule dans l'article de vol (p. 254-257). Derrière les croyances populaires dénoncées, le journaliste entend contribuer à la disparition des anciennes pratiques rurales et rapprocher les individus de leur seul interlocuteur légitime : les agents de l'institution (p. 91). En outre, les causes de la délinquance sont personnelles, relatives au comportement des individus, elles sont le produit du vice et en aucun cas le résultat de dysfonctionnements institutionnels.

La défense de l'ordre économique passe par l'invisibilisation du chômage, de la crise économique et de la misère (p. 303-305). Si l'auteur montre que l'article de vol déresponsabilise totalement l'Etat, il apparaît également que les logiques économiques, de marché, le capitalisme, la spéculation financière ne sont également jamais mentionnés en tant que causes de la misère dans l'article de vol. Au contraire, l'article de vol ne cesse d'inciter ses lecteurs à déposer leur argent à la banque, rempart sécuritaire face au vol. La seule cause extérieure prise en compte comme facteur de la criminalité est la guerre. La guerre a tué et blessé les corps mais pas seulement, elle a aussi touché les âmes. La guerre a causé une crise morale qui a engendré une perte de repères (p. 291-296), d'où l'apologie des valeurs traditionnelles (p. 305-318) et la revalorisation des institutions.

La défense de l'ordre social entend replier les individus sur eux-mêmes (p. 63-66) et les ramener vers leur foyer et les valeurs traditionnelles. Ainsi l'article de vol dépeint-il les espaces de sociabilité où se pressent les gens, comme les magasins et surtout les foires, comme des lieux de dangerosité par excellence (p. 77). Cette défiance tend à rejeter l'autre qui forcément est suspect, ainsi le racisme et la xénophobie sont-ils monnaie courante dans l'article de vol (p. 92-93/ p. 234-245). Dans une analyse particulièrement intéressante, Geoffrey Fleuriard dresse les contours de la victime légitime, de celle dont le comportement a concouru à la criminalité. Au-delà de la délinquance, l'article de vol trace les frontières de la déviance (p. 87-104). L'article de vol dénonce deux facteurs de criminalité : l'ostentation et l'ambition. Ainsi tout étalage de richesse est suspect car soit il suscite la convoitise d'autrui (p. 88), soit il est un risque de duperie par de fausses apparences (p. 80-81), soit il est la preuve

de l'acquisition malhonnête des biens. Ainsi l'ostentation cause ou révèle la délinquance (p.90). La critique de l'ostentation n'est pas une dénonciation de la fortune personnelle de la bourgeoisie, loin de là, il s'agit surtout d'inciter chacun à adapter son apparence à sa condition sociale (note 196, p. 99). L'autre facteur de criminalité est la quête d'ascension sociale. Celle-ci pousse l'individu soit à rêver d'une condition qui n'est pas la sienne et donc à prêter l'oreille à des fausses promesses et se faire escroquer (p. 100) ; soit à devenir malhonnête pour y parvenir, l'absence de résignation pousse à la faute. L'injonction du journaliste est claire : l'individu doit se résigner à sa condition sociale, et ne pas chercher à en sortir car toute transgression représente un danger pour l'ordre établi et les structures traditionnelles de la société. Ainsi en est-il également des femmes, qui doivent se soumettre aux injonctions de genre : ni trop sexuelle, ni masculine, la femme doit avoir une attitude conforme à ce qui est attendu d'elle, toute quête d'émancipation sera perçue comme un danger pour autrui (risque d'escroquerie : p. 81) ou pour elle-même. La frontière ici est ténue entre victime et délinquant et dans l'article de vol, le journaliste se fait sévère pour la victime qui est avant tout coupable de ses mauvais comportements. Ainsi, par exemple, l'article de vol conspu-t-il victimes (p. 101, p. 259) et coupables sur leur sexualité « déviante ». L'article de vol fait émerger des figures de la délinquances assez classiques et stéréotypées : le jeune des milieux populaires, la femme libre, l'étranger et en particulier les gens du voyage (p. 222-245). Sur le « jeune », l'analyse est particulièrement intéressante et montre une logique de classe écrasante. Peu importent les faits, l'étudiant, issu des élites sociales, bénéficiera dans l'article de vol d'une véritable indulgence. Une bienveillance rare, vu le ton répressif général, lui sera offerte : il faut que jeunesse se passe, il s'amuse... Le jeune des milieux populaires, dont certains profils stéréotypés sont mis en avant par les journaux : l'apache (jeune qui œuvre en bande qui a fait couler beaucoup d'encre) ou le colon (placé en institution soit pour des faits de délinquance soit dans un but de protection- statut d'ailleurs indifférencié dans l'article de vol), fera l'objet d'une sévérité accablante dans l'article de vol, peu importent les faits et les motifs du vol (p. 222-228). Cette différence de traitement montre des logiques de domination caricaturale. Une analyse en termes de rapports sociaux de sexe aurait été particulièrement intéressante sur le sujet. L'ouvrage traite cette question de manière indirecte. En particulier, dans le chapitre concernant « la diablesse », transparaît l'idée que la sexualité est au cœur des représentations de la transgression des femmes. La question de leur virilisation entre en scène quand il est question de violence, mais sans que ce propos ne soit étayé ou développé, ni confronté avec le rapport étroit entretenu entre virilité et violence ou transgression. L'étude met néanmoins en exergue la figure de l'« aventurière » comme incarnation de la délinquance féminine (p. 229-234). L'auteur a par ailleurs déjà écrit sur la représentation médiatique de la délinquance féminine, dans un ouvrage collectif de référence sur le sujet des femmes devant la justice⁵, mais, dans cet ouvrage, la grille de lecture du genre aurait été utile à mobiliser concernant les injonctions qui pèsent sur le lecteur, et sur la lectrice. Pour ne prendre qu'un exemple, derrière la mise en garde concernant les sacs à la main à la mode, qui pouvaient facilement être l'objet d'un vol (p. 62), l'article laisse poindre une critique relative à la femme moderne. Derrière le danger évoqué, apparaît une tentative de contrôle, par la peur, de la femme libre et indépendante.

Au-delà, de la dimension « pédagogique » de l'article de vol, l'auteur nous invite à nous interroger sur les conséquences de ces manipulations. En effet, les principes directeurs du procès pénal sont mis à mal. L'article de vol affirme des faits, propage des rumeurs et porte atteinte gravement au secret de l'instruction sans assumer les erreurs commises. Ce que l'auteur appelle « opération de simplification » (p. 36-47) va toujours dans le sens de la répression, en mettant à mal systématiquement la présomption d'innocence et en bafouant les droits de la défense. En effet dans l'article de vol, qu'un

⁵ FLEURIAUD Geoffrey, « L'expression médiatique de la délinquance féminine. Esquisse sur la voleuse de l'entre-deux-guerres », dans Chauvaud Frédéric, Malandain Gilles, *Impossibles victimes, impossibles coupables*, PUR, Histoire, 2009.

individu soit suspect, accusé ou condamné, il fait l'objet du même traitement stylistique, parfaitement analysé par Geoffrey Fleuriaud. Ainsi alors que l'article de vol ne cesse d'enjoindre au lecteur de se soumettre à la loi et aux institutions, il les transgresse en permanence et va jusqu'à valoriser la violence, voire le meurtre, s'il s'agit de celui du voleur, ce qui constitue une légitimation de la violence privée (p. 69). Geoffrey Fleuriaud développe une intéressante réflexion sur l'articulation entre média et justice. La vérité médiatique s'imprime durablement dans l'esprit du lecteur à force d'être répétée (une même affaire peut ainsi faire l'objet de plusieurs articles), tandis que la vérité judiciaire, aussi auréolée d'autorité soit-elle, n'est que fugace. D'autant qu'en cas de crime, le juré d'assise est potentiellement un lecteur des deux quotidiens locaux, dont l'opinion peut avoir été considérablement influencée par ces derniers (p. 57-58).

En filigrane, l'ouvrage peint une fresque de la société de la Vienne d'entre-deux guerres, une scission entre la population urbaine et la population rurale. Si la première semble gagnée par le progrès, avec notamment la mise en œuvre de moyens modernes comme des alarmes pour protéger ses biens, la société rurale conserve ses traditions (p. 69-71) : argent et biens de valeur enterrés dans le jardin (p. 73-74), croyance populaire et recours à des sorcier.e.s et des guérisseurs (p. 254-257). Les objets volés sont aussi l'occasion d'apercevoir les nouveaux biens de consommation comme l'appareil photo, les nouveaux loisirs comme le cinéma, le déploiement progressif de la présence des automobiles. Au détour de l'apologie des agents de l'institution policière, apparaissent la modernisation de la police et les conflits ponctuels entre cette dernière et la mairie et entre polices locale et nationale et le manque de moyens matériels de la gendarmerie (p. 170-178). Il souligne les critiques et les défiances de la population envers sa police (p. 188-193). Alors même que l'article de vol tente d'invisibiliser toute contestation vis-à-vis des institutions, la caricature de certaines de ses apologies laisse entendre le fossé qui règne parfois entre le discours dominant et le ressenti populaire. Ainsi en est-il de la valorisation du système bancaire et des placements dans le contexte de crise des années 1930 et de faillite bancaire. L'augmentation des escroqueries au cautionnement et à l'emploi illustre involontairement les problèmes sociaux de l'époque (p. 262). En outre, l'étude de l'escroquerie montre les sensibilités de la société de l'entre-deux guerres car en exposant la vulnérabilité des individus sur certains sujets, l'auteur nous livre les principales préoccupations de cette société : la religion, le traumatisme de la guerre (aspirations à la paix et souvenir des morts), le chômage, la pauvreté (p. 250). La tension entre les Nations est également palpable lorsque l'article de vol fait référence à la fuite des capitaux (p. 97). La guerre surtout est omniprésente, la population semble en permanente réminiscence de celle-ci. Elle est un point commun entre voleur, victime, journaliste, témoin... Le fait d'avoir fait la guerre, et même d'être un héros de guerre, ne constitue en rien un blanc-seing pour le voleur car c'est le lot commun des hommes de l'entre-deux guerres. La guerre est partout, ne serait-ce que visuellement sur les corps des poilus, victimes et voleurs, blessés, défigurés, handicapés par la guerre (p. 284-302). Les rumeurs de la guerre sont également encore présentes, relayées parfois avec aplomb dans l'article de vol par le journaliste urbain : tel est le cas de la légende noire des campagnes, à savoir celle du paysan profiteur qui s'est enrichi pendant le conflit en vendant à prix d'or ses récoltes (p.99). Ressort ainsi de l'article de vol, la peinture d'une société sombre, meurtrie, nostalgique de l'avant-guerre et sans espoir pour l'avenir. L'auteur conclut, à juste titre, que ces éléments apportent une clef de compréhension au fatalisme, à la résignation, à l'acceptation par les Français des événements de la seconde guerre mondiale (p. 339-341).